

Communiqué de presse

Mines d'or en Haute-Vienne -

La Confédération paysanne 87 s'associe aux recours juridiques contre la prolongation du permis de Douillac

La Confédération paysanne de Haute-Vienne a choisi de s'associer aux recours juridiques portés par Stop Mines 87-24 contre l'arrêté ministériel prolongeant le permis dit de Douillac.

La lutte contre les projets d'extractivisme minier concerne le monde agricole d'aujourd'hui, mais aussi celui de demain. C'est pour cette raison que nous, Confédération paysanne de Haute-Vienne nous saisissons de ce dossier.

L'expérience des impacts de l'extraction minière dans notre département n'est plus à faire : des terres rendues incultes à la production alimentaire, des eaux polluées ne pouvant être utilisées pour l'abreuvement des animaux ou l'irrigation des cultures, un accaparement du foncier empêchant l'installation de nouveaux agriculteurs ou agricultrices et bloquant les transmissions de ferme ainsi qu'une fragilisation des fermes déjà en place par une remise en cause des baux ruraux des terrains concernés par la prospection minière.

Les responsables politiques et administratifs doivent se sentir concernés par l'avenir des territoires dont ils ont la charge tant pour les personnes qui y vivent que pour les activités économiques qui y existent déjà. Ils ne doivent pas adopter la même vision court-termiste que les entreprises spéculatives qui se moquent de la vie sur les territoires et qui méprisent ses habitants.

Nous ajoutons que l'expérience montre que les promesses de restauration des milieux faites par ces entreprises ultra-capitalistes ne sont jamais tenues. Leurs profits faits, ils disparaissent laissant la charge aux collectivités locales de restaurer les milieux, mais aussi les milliers de vies détruites.

La Confédération paysanne de Haute-Vienne elle s'engage dans la défense de ces territoires qui sont déjà vivants sans l'extraction minière et qui n'en n'auront pas besoin demain pour continuer à vivre.

Contacts :

Frédérique Mariaud, secrétaire de la Confédération paysanne 87 – éleveuse ovin : 06 89 48 18 57

Julien Roujolle : porte-parole de la Confédération paysanne 87 – maraicher : 06 10 46 79 37

Philippe Babaudou, porte-parole de la Confédération paysanne 87 – éleveur bovin et ovin : 06 82 99 28 67